

## Attaquer en justice les pêcheurs professionnels sauvera-t-il les poissons migrateurs ?

Sous couvert d'une **défense partielle des milieux aquatiques**, l'association DMA (Défense des Milieux Aquatiques) connue et reconnue pour ses **nombreux recours juridiques contre la pêche professionnelle** s'en prend une nouvelle fois aux arrêtés préfectoraux de pêche, ici sur le **bassin de la Loire** (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher). Il ne peut en être autrement pour cette structure composée d'environnementalistes et de pêcheurs amateurs, dont des pêcheurs de saumons et des siluristes<sup>1</sup>. ANPER-TOS (Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières – Truite-Ombre-Saumon) est co-requérante de ces recours.

La **pêche professionnelle** en Loire, dont **les effectifs ont drastiquement chuté depuis le début du siècle**, est une **activité réglementée** qui propose aux concitoyens des produits sauvages à faible empreinte carbone. Sur les poissons migrateurs, elle représente certes un **facteur de pression, parmi tant d'autres** (irrigation intensive, destruction des zones humides, discontinuité écologique, changement climatique, prédation etc).

Ces actions en justice ne visent que la pêche des aloses et lamproies. **Nous contestons le fait d'être ciblés comme étant les seuls à être responsable** du déclin de ces espèces, en plus du saumon.

Plusieurs exemples en attestent.

### SAUMON LOIRE-ALLIER

La **pêche du saumon en Loire est interdite depuis 1994** sans que sa population ne se soit renouvelée depuis, malgré d'importants moyens financiers pour les soutiens d'effectifs. Peut-être est-ce le fait que **75% des frayères historiques sont rendues inaccessibles** depuis les constructions des grands barrages ?

La **prédation des saumons par le silure** est également une vérité scientifiquement prouvée par différentes études (INRA, MNHN, Université de Tours, Muséum d'Orléans). Et comme le dit si bien le porte-parole ligérien d'ANPER-TOS « **le saumon ne connaît pas le silure, mais le silure connaît très bien le saumon** ».

Enfin, selon le rapport de Briand et al.<sup>2</sup>, chez les smolts<sup>3</sup>, les taux moyens de mortalité s'établissent entre 17% et 43% par turbine, pour une **mortalité cumulée par les turbines, en Loire, de 26 872 jeunes saumons !**

Mais rien de cela n'est relevé dans les recours de DMA et ANPER-TOS qui justifient en partie leur demande d'interdiction des filets dérivants pour éviter **des captures accidentelles de saumons** dans l'estuaire.

Si la responsabilité des captures accidentelles de saumons dans l'état actuel de conservation de l'espèce était prouvée, comment les **relativiser par rapport à la mortalité des juvéniles de saumons transformés en rillettes** après passage dans les turbines hydroélectriques ?

En s'immiscant brusquement dans la gestion du saumon de Loire, cette association de « défense des milieux aquatiques » ne fait-elle pas **preuve d'un manque de discernement et d'objectivité** ?

### ALOSE

La pêche professionnelle en Loire a contribué, avec l'Université de Tours, à la constitution de l'**indice d'abondance des cohortes<sup>4</sup> d'aloses**. Que dit cet indice ? L'abondance des aloses et sa dynamique de population sont **dépendantes des facteurs environnementaux** (débits et températures) et ne sont pas corrélées à l'activité de pêche professionnelle. L'exemple marquant est **l'effacement du barrage de Maisons-Rouges en 1998 qui a immédiatement redynamisé la population** (multipliée par quatre) en ouvrant l'accès aux frayères, malgré une pression de pêche constante et plus importante qu'aujourd'hui.

<sup>1</sup> Un siluriste est un pêcheur assidu de silures trophées qui a pour loisir de traquer ces monstres d'eau douce, de « jouer » avec eux en les fatiguant au bout de leur canne pendant plusieurs dizaines de minutes dans le seul but de se procurer des sensations fortes et de prendre des selfies avec leurs objets du désir puis de les remettre à l'eau dans l'espoir de pouvoir « jouer » à nouveau avec eux...

<sup>2</sup> Mortalité cumulée des saumons et des anguilles dans les turbines du bassin Loire-Bretagne, Janvier 2015 (EPTB Vilaine, LOGRAMI, ONEMA, BGM)

<sup>3</sup> Juvénile de saumon qui va dévaler les cours d'eau pour rejoindre l'océan et accomplir sa phase de grossissement.

<sup>4</sup> Une cohorte est un groupe d'individus nés une même année

Sur le bassin Garonne-Dordogne, un **moratoire sur l'alose est appliqué depuis 2008 sans aucun effet** sur la population, mise à part celle du silure qui peut profiter de cette manne nourricière (37%<sup>5</sup> des bulls<sup>6</sup> d'aloses sont attaqués par le silure).

### *LAMPROIE MARINE*

Avec un **taux d'exploitation de 26%** (3 lamproies sur 4 passent à travers les mailles des filets professionnels – source FishPass 2021), on peut juger que **la pêche est durable** d'autant plus qu'elle est **très limitée** dans l'espace (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire) et dans le temps (temps de pêche de quelques heures par jour de janvier à mars). L'étude **GLANISPOMI Loire**<sup>7</sup> a révélé, en amont de ces pêcheries (axe Vienne/Creuse), un **taux de prédation 82% des lamproies par le silure avant qu'elles n'aient pu se reproduire**. Sur l'axe Loire (seuil de Saint-Laurent-des-Eaux : 1<sup>er</sup> ouvrage en Loire depuis l'estuaire et réputé pour être un hot spot de la pêche du silure), cette même étude montre l'impact cumulé de l'ouvrage et des silures à l'aval immédiat (**67% de prédation** et parmi les rescapées, **aucune lamproie n'a franchi le seuil ni ne s'est reproduite en aval**).

La question du **facteur prédominant** susceptible d'être responsable du déclin de cette espèce doit donc être posée, puisqu'il n'y a **aucune pêcherie professionnelle** ciblant la lamproie **en amont du Maine-et-Loire** ni **aucun pêcheur professionnel depuis 15 ans sur le bassin de la Vienne**.

### *POURTANT, QUE DIT LA SCIENCE SUR LA GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DE LOIRE ?*

**Les plus grands scientifiques de renommée internationale**, interrogés en 2019 dans le cadre du dernier conseil scientifique du COGEPOMI Loire (COMité de GEstion des POissons Migrateurs), **ne pouvaient se prononcer sur la réelle situation** des poissons migrateurs du plus grand bassin hydrographique français. Aux questions posées sur le niveau critique de la population d'aloses en Loire ou sur la nécessité d'instaurer de nouvelles restrictions de la pêche, les scientifiques indiquaient à l'époque **« ne pas être en mesure de répondre à ces questions avec les informations disponibles**, car nous avons besoin de savoir combien d'aloses se trouvent dans le bassin de la Loire. **Il existe des indices qui ont fortement diminué mais ceux-ci peuvent ne pas raconter toute l'histoire** ».

### *LOGRAMI<sup>8</sup> ET DMA, MÊME COMBAT*

Malheureusement, **les informations disponibles étaient et sont toujours insuffisantes** et **LOGRAMI**, dite structure de référence des poissons migrateurs de Loire, **peut en être en partie responsable**. Gouvernée par la pêche de loisir, cette association ne cesse de prôner l'instauration de restrictions de la pêche professionnelle pour sauver les migrateurs mais peine à acquérir des connaissances sur l'ensemble des cycles de vie en eau douce des migrateurs amphihalins<sup>9</sup>, principalement saumons, aloses et lamproies. LOGRAMI s'appuie essentiellement sur un réseau de stations de comptages des migrateurs, dont la plus en aval (Châtellerauld) est située à près de 300km de l'estuaire, pour alerter les gestionnaires sur l'état critique des populations de ces espèces.

En revanche, elle se garde bien d'alerter sur la **tendance diamétralement opposée du nombre de silures comptés** dans ces mêmes ouvrages de franchissement (voir graphique ci-après), comme elle relaye à minima et avec beaucoup de retard les résultats tout aussi alarmistes de l'étude **GLANISPOMI Loire** achevée en 2023 par le MNHN.

Et, de l'aveu même de sa Directrice lors des dernières restitutions de leurs travaux en novembre 2023, l'association **LOGRAMI assume ne pas vouloir engager sa structure dans des procédures juridiques**, **« d'autres le faisant très bien à leur place »**. Le président de DMA y avait d'ailleurs été invité et avait clairement manifesté son intérêt à recueillir toutes informations auprès de son nouveau partenaire. Et l'argumentaire de DMA dans ses recours, articulé principalement autour des données de LOGRAMI, est la preuve de cette connivence.

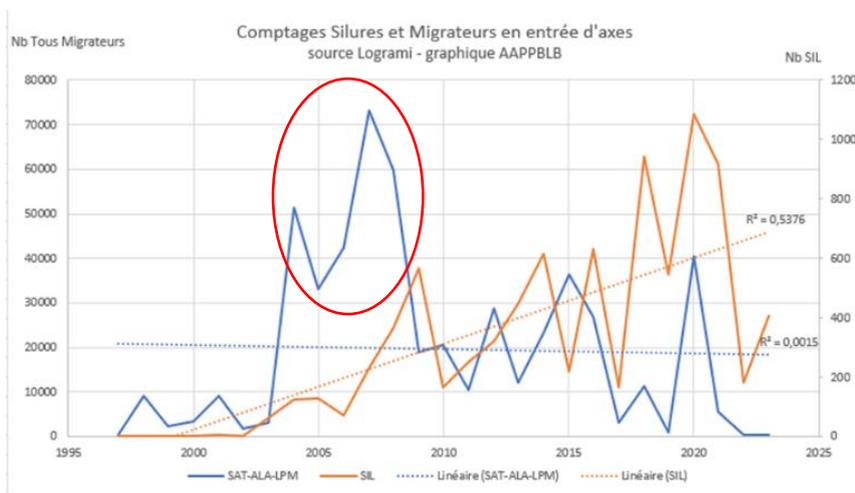
<sup>5</sup> The giants' feast : predation of the large introduced European catfish on spawning migrating allis shads, 2020 (Boulêtreau et al.)

<sup>6</sup> Le bull est l'acte de reproduction des aloses (en amont de radiers, de nuit et bruyant, attirant les silures)

<sup>7</sup> GLANISPOMI Loire est une étude menée par le MNHN (station marine de Dinard). A (re)lire ici : <https://www.pechepro-loirebretagne.fr/documentation-glanispomi-etude-globale-de-la-predation-des-migrateurs-amphihalins-par-les-silures-silurus-glanis-sur-le-bassin-de-la-loire>

<sup>8</sup> Association Loire Grands Migrateurs

<sup>9</sup> Un poisson migrateur amphihalin est une espèce qui accomplit son cycle de vie en mer et en eau douce. De par la durée de son cycle de vie, les longs parcours et les divers habitats occupés, il est un véritable indicateur du bon fonctionnement des écosystèmes



Comptages des silures et des migrateurs (saumon, alose, lamproie) dans les stations d'entrée d'axes (Châtelleraut pour la Vienne, Descartes pour la Creuse, Vichy pour l'Allier et Decize pour la Loire).

En rouge, les conséquences de l'arasement de Maisons-Rouges (1998) sur les aloses et lamproies

Données Logrami – réalisation AAPPBLB

### LE SPECTRE DE L'ABSENCE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA2000

Alors qu'une multitude d'activités sévissent dans les périmètres NATURA2000, il n'y a que la pêche qui est ciblée...

Ce qui est en effet reproché et contesté par DMA et ANPER-TOS est l'absence d'évaluation des incidences NATURA2000 de l'activité de pêche. Une réponse sera apportée dans le cadre de la procédure.

Ayant été informée des agissements juridiques de son nouvel allier, LOGRAMI a anticipé d'éventuelles poursuites (qu'elle n'aurait probablement jamais eu) en ajoutant dorénavant, dans ses demandes de pêche scientifique, un chapitre consacré à ces évaluations. Dont acte.

### LA GESTION DES POISSONS MIGRATEURS NE SE FAIT PAS À LA BARRE D'UN TRIBUNAL

Au quotidien et depuis plusieurs décennies, seules l'acquisition de données de terrain et leurs analyses et interprétations en groupes techniques et en COGEPOMI doivent guider les gestionnaires. Nous, pêcheurs professionnels, n'avons pas observé quelconque manifestation de DMA sur des sujets que nous combattons, avec d'autres, comme le projet de centrale hydroélectrique de Vichy ou l'impact du silure sur les migrateurs.

Cette association ne s'offusque pas non plus de l'impact de la **pêche de loisir** sur l'**alose** (bassin de la Vilaine, de la Sarthe ou du Cher), ni sur l'**anguille jaune** alors qu'elle est responsable d'un prélèvement considérable (**600t prélevées/an** – source Plan de Gestion de l'Anguille-Volet Loire) et pourtant **exempte de toute mesure de gestion**.

**L'agitation médiatico-juridique de cette association ne règlera donc aucunement le problème des migrateurs de Loire et d'ailleurs, car elle ne s'attaque pas aux véritables facteurs de déclin de ces espèces, tout particulièrement la discontinuité écologique, l'hydroélectricité et le silure**, contrairement à ce que nous nous efforçons de faire. Pire, en voulant nous rayer du paysage politique et scientifique, elle retirerait un acteur majeur de la gestion des poissons migrateurs.

Le projet d'envergure du MNHN sur l'alose (**SOS Loire**, titre prémonitoire ?), dans le but précisément de **combler les lacunes actuelles**, doit apporter les **éléments attendus par le conseil scientifique** (estimation de la population entrante, taux d'exploitation de la pêcherie, évaluation des pertes en ligne, prédation).

Mais sans la pêche professionnelle, **aucune de ces données ne pourra être acquise... car les pêcheurs professionnels sont les seuls acteurs disposant des savoirs et savoir-faire à même de pouvoir acquérir des connaissances dans les grands milieux pour la conservation et la gestion des poissons migrateurs**.

### CONTACTS PRESSE

Bruno Gabris, Président AAPPBLB  
brunogabris45110@yahoo.com

Didier Macé, Président AAPPED44  
dider.mace7@orange.fr

Mathieu Bodin, Directeur AAPPBLB  
contact@pechepro-loirebretagne.fr